



Le Solidaire

Bulletin d'information aux aînés

Mai 2024 - Vol.1, no 2



Dossier médiation citoyenne

Une production de la
Régie intermunicipale de police
Richelieu-Saint-Laurent

Le Solidaire

Mai 2024 - Vol. 1, no 2

Bonjour à tous,

Il me fait plaisir de vous présenter la seconde édition du **Solidaire**. Vos réactions à la première édition ont été très positives et nous encourageant à poursuivre nos efforts pour développer ce nouvel outil de communication qui semble bien répondre à vos besoins.

Ces derniers mois, j'ai eu l'opportunité de rencontrer plusieurs d'entre vous lors de conférences planifiées par les responsables de vos organismes. Je tiens à vous remercier de votre accueil, de vos commentaires et des partages en lien avec les divers programmes de prévention présentés.

Nous sommes ravis d'entendre que les conférences correspondent à vos besoins et préoccupations. À cet effet, je vous rappelle que je suis disponible pour me déplacer dans vos organisations, et ce, gratuitement.

Il suffit de m'écrire à sociocommunautaire@police-rsl.qc.ca.

Au plaisir de vous rencontrer!

Éric Boulianne
Agent sociocommunautaire

*Conférence « Chacun sa place »
le 19 mars 2024 aux aînés du
Centre d'action
bénévoles de Contrecoeur*



Centre antifraude du Canada

Le Centre antifraude du Canada vous donne des conseils pour vous protéger contre plusieurs types de fraude. Vous êtes victime de fraude? [Cliquez ici pour savoir quoi faire.](#)

Vous avez été victime de fraude et votre banque ne veut pas vous rembourser? Vous pouvez porter plainte à l'Ombudsman des services bancaires et d'investissements.

Prévention

La médiation citoyenne

Équijustice offre des services de médiation citoyenne et de médiation spécialisée pour toute personne qui souhaite entamer une démarche de dialogue durant un conflit. L'objectif est de favoriser l'accès et l'implication des personnes dans les activités de justice, en marge des tribunaux, de promouvoir la communication et le vivre ensemble, de mettre en place des espaces d'échanges sécuritaires (en personne, par lettres, par téléphone, par visioconférence, etc.), de rétablir le lien social brisé, d'outiller les personnes et les aider à faire face à des situations conflictuelles de la vie quotidienne :

- voisinage
- relations interpersonnelles et intrafamiliales
- entre des citoyens et des organismes publics ou privés
- entre des consommateurs et des commerçants
- en milieu de travail, scolaire, sportif, en établissement de santé
- en contexte de proche aide
- toute autre situation de conflit

Gratuit et confidentiel, le service est accessible à tous. Les personnes qui souhaitent s'impliquer dans ce type de démarches sont volontaires et peuvent se retirer du processus à tout moment.

Consultez le répertoire des membres d'Équijustice pour trouver le point de service de votre secteur.

Fraudes

Regardez l'émission *La facture* du 27 février 2024 diffusée à Radio-Canada. Elle porte sur les fraudes. Vous pourrez ainsi prendre connaissance des types de fraude les plus répandues et vous en prémunir :

[Visionnez l'épisode](#)



Le Solidaire

Janvier 2024 - Vol.1, no 2



Fauteuils roulants électriques, triporteurs et quadriporteurs



Règlements

Sur un trottoir

La vitesse maximale sur un trottoir est de 10 km/h. L'accès est autorisé si votre appareil est muni d'un frein activé automatiquement. Respectez la signalisation qui s'applique aux piétons.

Sur une voie cyclable

La vitesse maximale sur les pistes cyclables est de 32 km/h. Respectez la signalisation qui s'applique aux cyclistes.

Sur une route (ou accotement)

La vitesse maximale sur les routes ou les accotements est de 32 km/h.

*Dans tous les cas, il est obligatoire de circuler dans le même sens que les vélos et les automobiles.

Astuces

Lorsque la vitesse est de plus de 50 km/h, circulez sur le trottoir, une voie cyclable ou l'accotement, si possible.

Lorsque ce n'est pas possible, circulez sur la route sur une courte distance seulement ou pour se rendre à un endroit auquel il est impossible d'accéder autrement.

Munissez-vous d'un fanion orange triangulaire et allumez vos feux ou vos phares.



Autres règles à respecter

Pour faire un virage à gauche, traversez la chaussée perpendiculairement à son axe (en L).

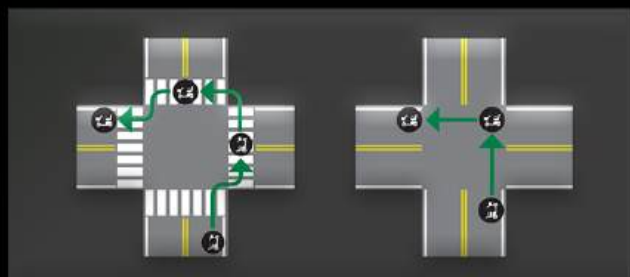
Ne transportez aucun passager, à l'exception d'un enfant de moins de 5 ans protégé par un dispositif de retenue.

Ne tirez pas une remorque.

Ne consommez pas de boissons alcoolisées ou de drogues durant les déplacements et ne conduisez pas avec les facultés affaiblies.

Ne faites pas usage d'un téléphone cellulaire ou d'un appareil portatif doté de fonctions similaires.

Ne portez pas d'écouteurs.



Pour connaître l'ensemble des règles, téléchargez le *Guide de circulation – Aides à la mobilité motorisées*, rendez-vous au Quebec.ca/AideMobilitéMotorisée.